



# Avis d'appel à candidatures

## Délégation de service public pour l'exploitation du Port de Plaisance de Cayeux-Le Hourdel

### SECTION I : AUTORITE DELEGANTE ET ADRESSE

#### I.1) Nom et adresse

Hôtel de Ville, 138 rue du Maréchal Foch, BP 60056, 80410 Cayeux-sur-Mer  
A l'attention de Monsieur Jean-Paul Lecomte, Maire

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

#### I.2) Nature de l'autorité délégante

Commune.

### SECTION II : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

#### II.1) Intitulé de la délégation de service public

Délégation de service public pour l'exploitation du Port de Plaisance de Cayeux-Le Hourdel

#### II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

Articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### II.3) Objet de la délégation

Exploitation du Port de plaisance

Durée de la délégation : 12 ans

La convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Lieu principal d'exécution de la délégation :

Code NUTS : FR223

#### II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

##### Principales caractéristiques de la convention

La délégation s'opérera selon les principes et comportera les éléments principaux suivants :

- La répartition des charges de travaux, entretiens, réparations, fluides ;
- La structure et le niveau des tarifs seront adoptés par le conseil municipal, sur proposition du délégataire ;
- L'exploitant percevra auprès des usagers un prix destiné à le rémunérer ;
- Les impôts et taxes liés à l'exploitation du Port seront à la charge du délégataire ;
- La redevance versée par le délégataire à la Collectivité et le régime fiscal applicable ;
- Dans la mesure où il ne serait pas constitué de société dédiée le délégataire devra individualiser dans ses comptes et dans sa gestion toutes les opérations relatives au contrat de délégation.

#### Bilan 2017

A titre indicatif, le chiffre d'affaires 2017 a été de 35000 Euros

#### Les objectifs assignés au délégataire

La volonté de la Commune est de renforcer la qualité des prestations offertes par la plaisance, à travers la future Délégation de Service Public du port. Ceci passera notamment par :

- Le développement des services aux usagers
- L'amélioration de l'intégration paysagère du port (terre-plein, parking...)
- La proposition d'une programmation d'investissements de nature à pérenniser l'exploitation du port
- La participation à la réflexion sur l'avenir du port

#### II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

633120009. 50246000

### SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Lettre de candidature signée ;
- Le cas échéant, les statuts de la personne morale et un extrait Kbis datant de moins de trois mois ;
- Une attestation justifiant que le candidat est en règle avec les différentes administrations chargées du recouvrement des impôts et cotisations ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées à l'article L8211-1 du code du travail ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée à L5112-1 du Code du Travail ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant le respect par le candidat de la législation en matière d'égalité professionnelle.

#### III.2) Capacité économique et financière

- Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ou depuis la création de la structure candidate si elle est plus récente ou tout autre document permettant de prouver la capacité économique et financière du candidat.

#### III.3) Capacité technique et professionnelle

- Note de présentation du candidat précisant ses capacités techniques et professionnelles, son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et exposant la motivation du candidat pour cette mission ;
- moyens humains de l'entreprise ;
- références professionnelles et/ou expérience du candidat en matière de gestion et d'exploitation de port (ou preuve par tout moyen de la capacité du candidat).

### SECTION IV : PROCEDURE

#### IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité

Port de plaisance de Cayeux-Le Hourdel

#### IV.2) Modalités de présentation des candidatures

L'objet du présent appel à candidature est de dresser la liste des candidats qui seront admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Le dossier de consultation sera envoyé à tous les candidats admis à présenter une offre par la commission de délégation de service public de la Commune de Cayeux-sur-Mer.

La candidature sera envoyée sous pli recommandé avec avis de réception à M. Le Maire 138 rue du Maréchal Foch, BP60056, 80410 Cayeux-sur-Mer.

La candidature sera contenue dans une double enveloppe, la seconde portant la mention « candidature pour la délégation de service public pour l'exploitation du Port de Plaisance de Cayeux-Le Hourdel, ne pas ouvrir en dehors de la commission ».

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Hôtel de Ville, 138 rue du Maréchal Foch, BP 60056, 80410 Cayeux-sur-Mer

#### IV.3) Condition de délai

Date limite de réception des candidatures : 30 novembre 2018 à 12h00.

#### IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures

Français

### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Non.

#### V.2) Procédures de recours

##### V.2.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, 80000 Amiens

##### V.2.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif d'Amiens

#### V.3) Date d'envoi du présent avis : 19 octobre 2018